



Dossier du BHI No. S3/8152

**LETTRE CIRCULAIRE No. 70/2007
20 juillet 2007**

REUNION EXTRAORDINAIRE DU WEND

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 L'une des questions importantes et urgentes auxquelles l'OHI doit répondre est la production des cartes électroniques de navigation (ENC) nécessaires à l'appui des prescriptions relatives à l'emport obligatoire de l'ECDIS et des développements intervenus dans la navigation électronique, actuellement en cours de discussion à l'OMI. La XVIIe Conférence hydrographique internationale (CHI) de mai 2007 a examiné cette question et a approuvé deux résolutions en vue de la production d'ENC d'ici à 2010 et à l'appui des prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS, ce qui contribuera à accélérer la production d'ENC.

2 Le Comité de direction pense que l'OHI doit examiner l'état de la production des ENC et les éventuels problèmes qui y sont associés, dans les meilleurs délais. A l'issue de discussions avec le président du WEND, le capitaine de vaisseau Abri Kampfner, il a été conclu que la meilleure façon d'aller de l'avant était de convoquer une réunion extraordinaire du WEND. Le président et la plupart des Etats membres consultés ont recommandé que cette réunion soit ouverte aux Etats membres uniquement. Dans le cadre de cette réunion, nous prévoyons de discuter des mesures nécessaires pour que l'OHI respecte son engagement consistant à assurer la couverture, la mise à disposition, la cohérence et la qualité appropriées pour les ENC, d'ici à 2010, conformément aux résolutions pertinentes approuvées lors de la XVIIe CHI de mai 2007.

3 Seront également examinées d'éventuelles propositions du SH du RU visant à accélérer la couverture en ENC à l'appui des prescriptions relatives à l'emport obligatoire des ECDIS, les besoins en matière de navigation électronique et le résultat de la réunion NAV 53 de l'OMI, étant donné que celle-ci concerne les développements des ENC.

4 La réunion se déroulera au BHI, les mardi et mercredi 30 et 31 octobre 2007. Des locaux seront mis à disposition pour les réunions des RENC, ou des autres organes intéressés, les jours qui précéderont et qui suivront la réunion extraordinaire. Pour les voyageurs « longue distance », il convient de noter que la réunion du CHRIS commencera le lundi 5 novembre, à Rotterdam. Le Comité de direction incite l'ensemble des Etats membres à participer à cette importante réunion, de même que les représentants des RENC, les présidents des CHR et le président du CHRIS. Un avant-projet d'ordre du jour est fourni en Annexe. Les soumissions proposées et les parties qui en

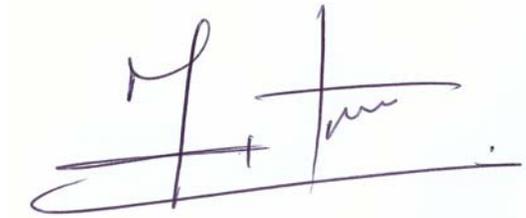
sont responsables sont présentées et ces documents devraient être préparés et fournis au Bureau d'ici le **20 septembre**. Toutes les communications seront postées sur le site Web de l'OHI. (www.iho.int/Committees/WEND).

5 Il est demandé aux Etats membres de fournir tout éventuel commentaire qu'ils souhaiteraient formuler.

6 Les informations logistiques en rapport avec cette réunion seront fournies à une date ultérieure.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Maratos', written over a light blue rectangular background.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A : Ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
REUNION EXTRAORDINAIRE DU WEND
BHI, Monaco 30 - 31 octobre 2007**

1. Couverture actuelle en ENC.

Un rapport doit être fourni par le BHI à partir du catalogue de l'OHI tenu à jour au Bureau ;

2. Cohérence, chiffrage, fourniture et établissement des prix.

Des rapports doivent être fournis par les RENC avec les éventuels problèmes liés à ces questions et la manière dont les procédures peuvent être harmonisées et améliorées. Les CHR et les États membres peuvent également fournir des rapports. Le groupe de travail du WEND peut communiquer un rapport, s'il le juge approprié, pour la couverture, l'harmonisation et la fourniture.

3. Résultat du NAV 53.

Un rapport doit être fourni par le Bureau sur le résultat du NAV 53.

4. Le SH du RU doit fournir un rapport complet sur sa proposition et sur la manière dont elle se rapporte à l'OHI.

5. Les décisions concernant les mesures à prendre et les procédures à mettre en place. La surveillance continue des progrès et les actions de suivi.

6. Rapport aux États membres.